



Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2020 de la Région Centre-Val de Loire

Conformément à l'article L. 4313-1 du Code général des collectivités territoriales

Le budget de la Région Centre-Val de Loire comprend des dépenses (dépenses d'intervention au titre des politiques régionales, charges de fonctionnement des services, charge de la dette) ainsi que des recettes (fiscalité directe et indirecte, dotations de l'Etat, fonds européens, autres recettes). Il est élaboré puis exécuté dans le cadre d'une procédure annuelle jalonnée par les étapes suivantes.



17 octobre 2019 : Débat d'orientations budgétaires 2020

Le débat sur les orientations générales du budget se déroule dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Il fait l'objet d'un vote de l'assemblée plénière régionale.



19 décembre 2019 : Budget primitif 2020

Le budget est voté par l'Assemblée plénière régionale après avis du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER).

Du 1^{er} janvier au 31/12/2020 : Exécution du budget 2020 voté



Juin 2020 : Budget supplémentaire (décision modificative n° 1)

Des modifications sont susceptibles d'être apportées au budget sur la base du résultat de l'exercice précédent (habituellement en juin).



Juin 2021 : Compte administratif 2020

Le compte administratif rendra compte de l'exécution du budget 2020. Il doit être adopté avant le 30 juin de l'année qui suit cette exécution.

La Région Centre - Val de Loire fait le choix d'une gestion maîtrisée, saine et économe de l'argent public pour maintenir les capacités d'action de la collectivité pour les années futures. Cela lui permet de mener à nouveau en 2020 des **politiques publiques ambitieuses** en proximité directe avec les citoyens et les habitants des territoires et de **maintenir un haut niveau d'investissement**.



Le budget 2020 de la Région Centre-Val de Loire s'élève à 1,416 Md€. Il comprend, pour les dépenses :

- 964 M€ en section de fonctionnement ;
- 453 M€ en section d'investissement.

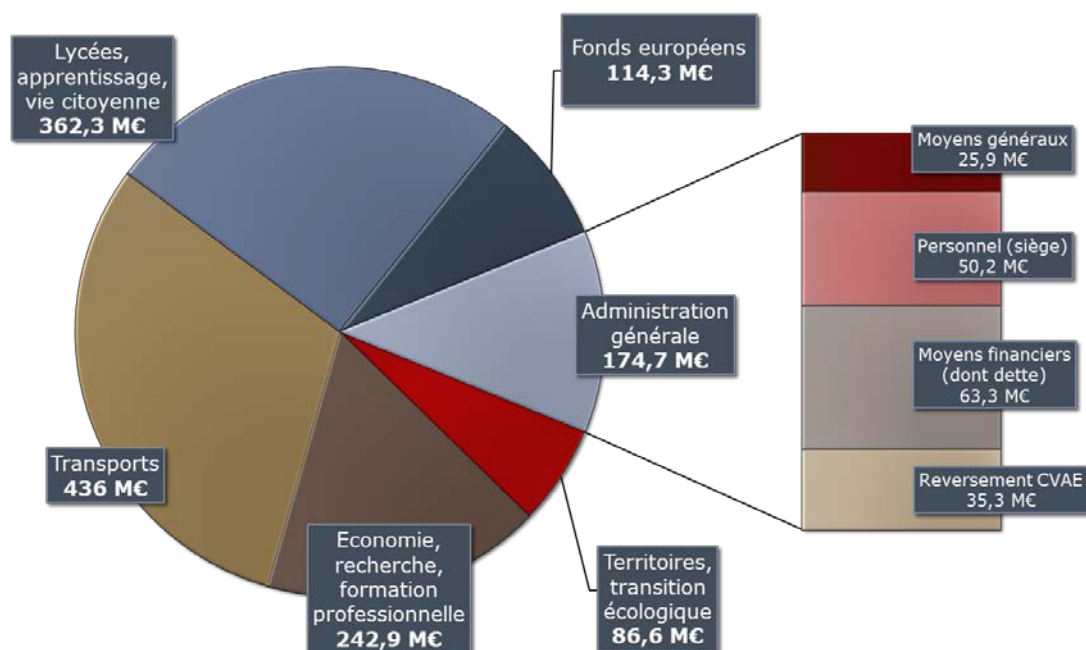


Grâce à une gestion rigoureuse, **près de 88 % du budget de la Région Centre-Val de Loire est consacré directement aux interventions régionales à destination des habitants et des territoires.**

En 2020, ces interventions régionales s'élèvent à 1,242 Md€ en Région Centre-Val de Loire.

Dépenses du budget primitif 2020 | 1,416 Md€

toutes sections confondues, hors réaménagement de la dette



Les dépenses de personnel des agents des lycées figurent dans le poste « Lycées, apprentissage, vie citoyenne ». Le reversement du produit de la CVAE est une compensation versée par la Région à certains Départements suite au transfert de la compétence en matière de transports scolaire et interurbain.

Signe d'une gestion financière maîtrisée, le budget primitif 2020 s'inscrit dans le cadre des objectifs financiers dont s'est dotée la Région Centre-Val de Loire pour le mandat 2016-2021 :



Objectif : un taux d'épargne brute supérieur à 15 %

Budget primitif 2020 : **16,2 %**



Objectif : un taux d'autofinancement supérieur à 35 %

Budget primitif 2020 : **35 %**



Objectif : une capacité de désendettement inférieure à 5 ans

Budget primitif 2020 : **4,2 années**

Le budget 2020 de la Région Centre-Val de Loire s'articule autour :



De dépenses courantes contenues et optimisées pour dégager des moyens au service de l'investissement :

Les dépenses de fonctionnement hors fonds européens s'élèvent à 917 M€. Elles diminuent de - 6 % par rapport au budget primitif 2019. Cette diminution s'explique essentiellement par la réforme de l'apprentissage issue de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », qui retire aux Régions, à compter de 2020, leur compétence générale en matière d'apprentissage et notamment leurs missions de régulation et de financement de l'offre de formation correspondante.

Les dépenses de transport, en revanche, restent le premier budget de la Région, en légère augmentation ; celles de la Formation Professionnelle progressent toujours avec la poursuite du Pacte d'Investissement dans les Compétences.

L'effort d'investissement en faveur du territoire régional se maintient à un niveau élevé puisqu'il s'élève à près de 400 M€ pour l'année 2020 (hors dette) répartis comme suit :

- 360,8 M€ pour les politiques régionales dont 66 M€ issus des fonds européens
- 39,2 M€ pour l'acquisition de matériel TET et la réalisation du nouveau technicentre à Orléans



Un profil des ressources régionales à nouveau modifié

Le profil des ressources régionales diffère de celui de 2019 du fait de la mise en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui modifie le financement de l'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2020 et supprime, *de facto*, une partie des recettes régionales.

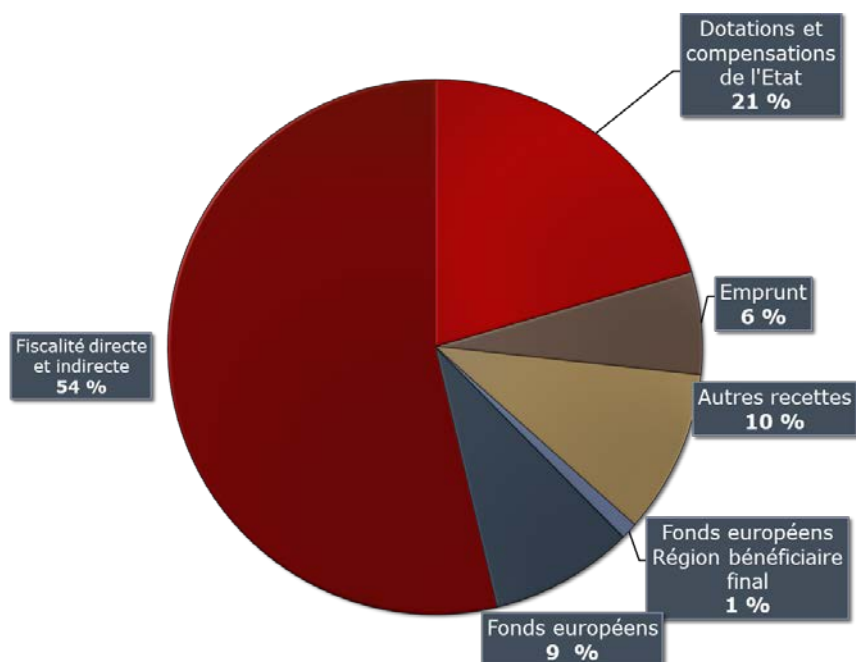
Toutes sections confondues, les ressources régionales diminuent au total de 4 % par rapport au budget primitif 2019.

La part du produit de la fiscalité dans l'ensemble des ressources régionales diminue de 9 points par rapport au budget primitif 2019. Cette diminution s'explique par la suppression de la ressource régionale pour l'apprentissage et la diminution attendue de la TICPE pour les primes employeurs d'apprentis. Mécaniquement, les autres ressources (dotations et participations) sont en hausse relative malgré la diminution de 9,8 M€ de la contribution de l'Etat pour le fonctionnement des transports ferroviaires Rémi.

Les autres ressources, hors fonds européens, progressent de 9,9 % par rapport au BP précédent.

Budget primitif 2020 | Répartition des ressources

toutes sections confondues, hors réaménagement de la dette





Une gestion de dette optimisée tant sur le long terme que sur la trésorerie

Au 1^{er} Janvier 2020, **la dette réglementaire** représente **un encours de 774,7 M€**. Cette dette long terme est composée à plus de 99 % de conventions non risquées, ce qui permet à la Région de bénéficier, en début d'année 2020, d'un **taux moyen en deçà de 1,15 %**. L'inscription budgétaire 2020 intègre par ailleurs une charge d'intérêts représentant 0,5 % du budget régional.

L'optimisation des conditions de financement sera maintenue, sur 2020, par un objectif de diversification de l'encours par le biais d'émissions obligataires.

Sur le volet trésorerie, **la Région utilisera prioritairement son programme de NEU CP** (anciennement billets de trésorerie) dans une logique d'économie de frais financiers.

Données générales / Chiffres repères

105 M€	Montant global de l'investissement dans nos lycées et nos CFA dont 3,5 M€ pour le numérique éducatif
2	Nouveaux lycées lancés à échéance 2022 et 2023 à Hanches (28) et à Châteauneuf-sur-Loire (45)
60 M€	Des moyens maintenus à l'euro près pour le développement de l'économie régionale (innovation, industrie, artisanat, agriculture)
16 M€	Le soutien global à l'Economie sociale et solidaire (ESS), via CAP Asso, CAP Scop, organismes de formation
15	Nombre de filières agricoles soutenues en région
4	Le nombre de Pôles de Compétitivité soutenus par la Région
2 M€	Démarrage du Plan Santé
60 M€	Formation des jeunes et demandeurs d'emploi dans le cadre du Pacte d'Investissement dans les Compétences

4 M€	Aide en faveur de la mobilité des salariés via le dispositif Mobillico
100	Nombre de Maisons de Santé Pluridisciplinaires fin 2019. (objectif : atteindre les 125 MSP à l'horizon 2020)
8,4 M€	Soutien régional au spectacle vivant (soutien aux sites culturels, aux formations artistiques, à la création, à l'insertion professionnelle et aux festivals et manifestations)
100	Opérations DEFIS (Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives) sur le territoire régional
19 M€	Soutien en faveur de la Recherche avec le lancement de la nouvelle génération « Ambition Recherche Développement Région Centre-Val de Loire »
640 000	Licenciés pratiquent occasionnellement ou régulièrement une activité sportive, 16 500 installations sportives, 7 500 clubs sportifs, 353 Comités départementaux, 82 ligues ou Comités régionaux
2020	Edition des Nouvelles Renaissance basée sur la gastronomie
22 M€	Au titre de l'année 2020 pour le centre de maintenance ferroviaire d'Orléans
8,8 M€	Pour l'amélioration de nos infrastructures ferroviaires
41,2 M€	Montant du Contrat d'Objectif Energétique des lycées lancé en 2020
2 M€	En faveur de l'agriculture afin d'accélérer son adaptation au changement climatique, à la transition agro-écologique et pour poursuivre la protection des vignobles régionaux contre le gel